

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 24 du 26 Juin 2008

Sommaire : 60 heures – CAPD – EVS – Accès à la hors classe – Direction d'école – L'école est finie – Base élèves

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Informations départementales

HEURES LIBEREES DU SAMEDI MATIN « 60 HEURES »

Le SNUipp67 a été reçu en audience par l'Inspecteur d'Académie Mardi 17 Juin 2008. Vous trouverez en lien sur notre site [le compte-rendu de cette entrevue](#).

Après avoir participé avec le SE et le SGEN aux discussions qui ont suivi l'annonce par le Ministère de l'arrêt des cours le samedi matin, le SNUipp a ensuite décidé de consulter les enseignants.

Si ces derniers n'ont pas remis en cause la suppression du samedi matin, ils sont apparus très partagés sur le bien-fondé du dispositif et ont très majoritairement désapprouvé l'usage proposé de 2 heures libérées.

En conséquence, le SNUipp, après avoir jugé les modifications apportées au texte comme très insuffisantes et, après avoir une nouvelle fois consulté les enseignants, a décidé de ne pas signer le relevé de conclusions, appréciation partagée par près de 80 % des enseignants consultés.

Position et consignes du SNUipp67

En cette période de fin d'année scolaire et de préparation de rentrée, la mise en place de ce dispositif se fait de manière chaotique et le plus souvent dans la précipitation : circulaires départementales très directives, ou absence totale de cadrage, contradictions entre les différents niveaux hiérarchiques ...

Pour le SNUipp, la circulaire départementale que les écoles ont reçue est beaucoup plus restrictive que la circulaire ministérielle.

C'est pour cette raison que le SNUipp appelle les conseils des maîtres

à ne pas agir dans l'urgence (certains IA –ailleurs- ont proposé un temps pour l'organisation pouvant aller jusqu'à fin octobre). Dans notre département, aucun temps d'organisation n'a été prévu à ce sujet et on nous impose un calendrier précipité – diversement répercuté dans les inspections de circonscription.

à définir dans un 1er temps les besoins (temps/formation/rencontres parents./ maîtres supplémentaires, personnels spécialisés...) pour permettre une réelle prise en charge de la difficulté des élèves, sur le temps scolaire

à décider dans un 2ème temps - sans contraintes et dans le cadre pré-cité - de l'utilisation des heures libérées.

CAPD : 2nd temps du mouvement Jeudi 26 Juin 2008

Le SNUipp est intervenu en début de CAPD afin de marquer son opposition à la politique éducative actuelle concernant les 60 heures, les emplois de personnels précaires, le Service Minimum d'Accueil ...
[Déclaration du SNUipp en CAPD](#).

Lors de la CAPD, un certain nombre d'erreurs (personnes nommées sur des postes bloqués, erreurs de barème, oublis, bug du logiciel ...) ont générées des chaînes. Tous les résultats devraient être définitifs demain matin .

N'hésitez pas à nous appeler. Si vous n'aviez rien obtenu lors de cette phase, envoyez nous une fiche de suivi pour le 3^e temps du mouvement ... qui aura lieu fin août et qui n'est que manuel.

Résultat des commissions :

Enseignant en établissement éducatif et pédagogique le Château d'Angleterre : Laetitia WALTER / Enseignant du 1^{er} degré en UPI : Philippe WADHAMMER / Chargé de mission « langage en maternelle » auprès de l'ien de Sbg 1 : Isabelle IGOT / Chargé de mission en « activités musicales » auprès de l'ien de Sbg 1 : Jean MOISSONNIER / Pas de candidat au poste de Conseiller Pédagogique sur Haguenau Nord / Conseiller pédagogique –ASH : Sylvie MEISSE

Ecole Européenne : Les enseignants de notre département affectés à l'école européenne pour la rentrée 2008/2009 y sont à titre provisoire, gardent leur ancien poste pendant un an, et pourraient être titularisés à titre définitif l'année prochaine si les deux parties sont d'accord.. Les enseignants arrivant d'autres départements pourraient également être titularisés à titre définitif l'année prochaine.

Julia Marlier – actuellement chargée de mission - prend la direction de l'école européenne à titre provisoire et garde son poste à l'Ecole du Conseil des XV. Il y aura un appel à candidature pour cette direction.

Ineat-Exeat

Tous les ineat pour le Bas-Rhin ont été accordés. En ce qui concerne les exeat, toutes les demandes pour rapprochement de conjoint, raison sociale ou médicale ont été accordées (30 personnes).

Personnes exerçant à 80 % n'ayant rien obtenu au second temps du mouvement

Les compléments de 80 % étant assurés par des PE2, ces personnes ont été affectées manuellement lors de la CAPD (conformément à une décision du GT du 3 juin) sur les postes créés lors du CTPD du 24 juin dernier.

EVS

Nous apprenons de source officielle (Inspection Académique de Strasbourg) que les EVS iront jusqu'à la fin de leur contrat actuel. Il n'y aura pas de renouvellement car pour le moment il n'a pas d'employeur. Le SNUipp a encore rappelé ce matin à la CAPD sa demande de voir se transformer les postes d'EVS en emplois stables et statutaires.

ACCES A LA HORS CLASSE DE PROFESSEUR DES ECOLES

La CAPD du 3 septembre traitera les dossiers.

Cette année pour notre département 50 collègues pourront être promus (32 l'an dernier). Le ratio promu/promouvables passant de 1.15 % à 1.6 %.

A ce rythme-là, la grande majorité des collègues partant à la retraite ne connaîtront jamais la joie de la hors-classe !

Pour mémoire, dans le corps des certifiés ce ratio est de 6.2 % et permet à plus de la moitié des professeurs certifiés au 11^e échelon d'atteindre cette hors-classe. Dans le corps des inspecteurs ce ratio (autour de 28 %) permet à la totalité des inspecteurs d'atteindre cette hors-classe.

Informations nationales

DIRECTION D'ECOLE Le SNUipp saisit le ministère pour réitérer sa demande de réouverture du dossier de la direction d'école.

Conscient de l'augmentation et de la complexification des tâches et responsabilités liées à la direction et à la vie de l'école, le SNUipp se veut être le syndicat qui porte la parole et le malaise des directeurs d'école devant ce que ces derniers ressentent comme un manque de considération et une marque de mépris de leur rôle dans l'école.

C'est pourquoi, Gilles Moindrot, secrétaire national du SNUipp, a écrit une lettre à Xavier Darcos afin que la charge de travail et de responsabilités des directeurs d'école soit, enfin, reconnue.

Concrètement, le SNUipp exige :

- Du temps supplémentaire de décharge pour la direction (pour toutes les écoles).
- L'abandon immédiat de la nouvelle gestion des moyens qui a pour conséquence, dans certains départements, une diminution de la quotité de décharge de direction (les regroupements d'adaptation n'étant, par exemple, plus considérés dans le nombre de classes servant à attribuer le volume de décharge).

- Une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations.
- Une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci.
- La création de postes administratifs et des emplois statutaires (secrétaires, aides à l'intégration d'élèves en situation de handicap, comptable, ...).

Les incertitudes nouvelles pesant sur la responsabilité (nouvelle organisation de la semaine scolaire ...) comme le nombre de directions vacantes, réclament des mesures rapides. Le SNUipp s'adressera dès la rentrée à l'ensemble des directrices et directeurs d'école. Le SNUipp propose de nouvelles étapes d'actions. Il proposera une motion à adresser à chaque Inspecteur d'Académie et au ministre et organisera une journée nationale d'action au premier trimestre.

L'ECOLE EST FINIE Samedi 28 Juin

Après « La Nuit des Ecoles » du Vendredi 13 Juin où parents et enseignants se sont retrouvés dans les écoles pour échanger autour des transformations du Service Public d'Education, les enseignants se mobilisent à nouveau dans certaines écoles Samedi 28 Juin à travers l'opération « L'école est finie ». Pour en savoir plus sur cette manifestation soutenue, comme la précédente, par le SNUipp vous pouvez consulter leur [site](#)

BASE ELEVES

Le Snuipp s'est adressé à plusieurs reprises au ministère pour demander l'arrêt de Base-élèves, l'établissement d'un bilan de cet outil et la mise à disposition de logiciels non interconnectés.

Le ministère de l'Education nationale vient de décider de retirer de « base élèves » des champs de caractère social, familial et scolaire.

Ainsi, les champs concernant l'absentéisme, les besoins particuliers (RASED...), la catégorie sociale et la profession des parents sont retirés. La durée de la conservation ne pourra pas excéder la durée de scolarisation dans le 1er degré.

Il est annoncé que cette décision fera l'objet d'un arrêté et qu'il sera désormais interdit de collecter une quelconque donnée relative à la nationalité et l'origine raciale ou ethnique des élèves et de leurs parents responsables.

Le SNUipp se félicite de ces nouvelles décisions ministérielles. Elles ne sont pas étrangères à ses interventions et à la mobilisation des personnels, des parents et des partenaires dans les départements et au plan national avec la pétition « Tous les enfants sont fichés ».